

Mairie de Draguignan  
Département du Var



## DÉCISION MUNICIPALE N° 2021-452

**OBJET : Demande de subventions auprès du Département du Var pour la Mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : 1<sup>ère</sup> tranche à Draguignan.**

**Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN, Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération, Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de solliciter une aide financière auprès du Département du Var afin de procéder à la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : 1<sup>ère</sup> tranche à Draguignan ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** de solliciter une aide financière comme suit :

	Montant Action	Montant demandé	Taux
Mise en œuvre de l'Agenda Ad'AP	2 295 000 HT	688 500 HT	30 %

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait à Draguignan, le

3 DEC. 2021



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan  
Président de DPVa  
Conseiller Régional